

IRESA Assemblée générale du 1er juin 2010
Rapport financier

IRESA Bilan au 31 décembre 2009				
Actif			Passif	
	2009	2008		
Créances (produits à recevoir)	2 004 €	2 910 €	Fonds associatifs	11 982 € / 7 861 €
Disponibilités	20 672 €	16 766 €	Resultat de l'exercice	4 092 € / 4 121 €
			Fournisseurs (factures à venir)	6 602 € / 7 694 €
Total actif	22 676 €	19 676 €	Total Passif	22 676 € / 19 676 €

IRESA compte de résultat 2009				
Charges			Produits	
	2009	2008		
Charges courantes			Produits courants	
Achat de prestations	3 165 €	8 985 €	Cotisations	3 240 € / 2 920 €
Frais de structure	2 833 €	5 360 €	Subventions publiques (A.L.M.)	20 100 € / 20 000 €
Ressources humaines	14 631 €	8 779 €	Subventions privées	2 550 €
sous total	20 629 €	23 124 €	Vente de prestations	462 € / 1 775 €
Excédent de gestion	4 092 €	4 121 €	Produits financiers	243 €
TOTAL 1	24 721 €	27 245 €	Transfert de charges	676 €
			TOTAL 1	24 721 € / 27 245 €
Valeur ajoutée associative			Valeur ajoutée associative	
	2009	2008		2009
Location de salles de réunion	300 €	350 €	Contribution Mutualité Française AM (salles)	300 € / 350 €
Gestion adm emploi tremplin	1 440 €	1 440 €	Contribution CRES (gestion adm emploi tremplin)	1 440 € / 1 440 €
Locaux	3 200 €	3 200 €	Mise à dispo locaux ville Angers	3 200 € / 3 200 €
Temps bénévole (CA /bureau+ cions)	12 665 €	12 750 €	Contributions volontaires en nature (CA+ bureau)	8 645 € / 8 830 €
sous total 2	17 605 €	17 740 €	Contributions volontaires en nature (Cions)	4 020 € / 3 920 €
TOTAL 2	42 326 €	44 985 €	sous total 2	17 605 € / 17 740 €
			TOTAL 2	42 326 € / 44 985 €

Commentaires financiers de l'exercice 2009

Le bilan s'établit au 31/12/2009 à 22 676€.

A cette même date, les disponibilités s'élèvent à 20 672€ dont 15 948€ sont déposés sur un livret.

Parmi les dettes fournisseurs, il est à noter que 3970€ correspondent à la facture de la CRESS pour les indemnités du 4ème trimestre 2009 de l'emploi tremplin.

L'exercice 2009 se caractérise de la manière suivante :

- Le résultat est de 4092€. Les actions 2009 représentent 36 % du total des charges, les locaux 6 % et la mise à disposition de Françoise Bédouin par la CRESS 58 %.
- Concernant ce dernier point, il faut préciser que ce poste étant aidé par la Région Pays de la Loire au titre de l'emploi tremplin, les indemnités salariales représentent 70% du solde restant à la charge de la CRESS.
- L'aide de la Région étant dégressive, un groupe de travail va se pencher sur l'ouverture de l'IRESA vers d'autres sources de financements à partir de l'année 2010.